



## NF MOBILIER PROFESSIONNEL

REGLES GENERALES DE LA MARQUE NF

[www.marque-nf.com](http://www.marque-nf.com)

REGLES GENERALES DE FONCTIONNEMENT DES CERTIFICATIONS  
DE FCBA SOUS MARQUE NF :

[www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

MODALITES DE GESTION

[www.nf-mobilier-pro.com](http://www.nf-mobilier-pro.com)

**PRESCRIPTIONS TECHNIQUES**

[www.nf-mobilier-pro.com](http://www.nf-mobilier-pro.com)

Mobilier de Collectivité

Mobilier de Crèches

Mobilier d'Education

**Mobilier de Santé**

Mobilier Technique

REFERENTIEL ASSURANCE QUALITE

[aq\\_nf372](http://aq_nf372)



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

Organisme certificateur  
Mandaté par Afnor Certification

Siège social :  
10, rue Galilée  
77420 Champs sur Marne  
Tél : +33 (0)1 72 84 97 84  
[www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

**afnor**  
CERTIFICATION

[www.marque-nf.com](http://www.marque-nf.com)

# Sommaire

<b>Références documentaires</b>	<b>4</b>
<b>1.1 Références normatives</b>	<b>4</b>
1.1.1 Electricité	4
1.1.2 Feu	4
1.1.3 Finition	4
1.1.4 Hygiène et santé	5
1.1.5 Mobilier	5
1.1.6 Mousse	6
1.1.7 Panneaux	6
1.1.8 Textile	7
<b>1.2 Protocoles</b>	<b>7</b>
<b>2 Exigences communes à tous les types de mobiliers</b>	<b>8</b>
2.1 Sécurité électrique	8
2.2 Meubles & Sièges : Distances de sécurité	9
2.3 Panneaux dérivés du Bois	9
2.4 Règles d'hygiène des mobiliers de restauration	9
2.5 Exigences sur les finitions (tout type de meubles ou sièges)	11
2.5.1 Stratifiés – PPSM – décors divers	11
2.5.2 Laque & Vernis sur dérivés de bois, bois plaqué ou massif	12
2.5.3 Peinture sur métal	13
2.5.4 Maîtrise des procédés: Périodicité des essais	14
<b>3 Exigences sur les Meubles</b>	<b>15</b>
3.1 Exigences spécifiques aux meubles	15
3.1.1 Sécurité au feu du gros mobilier (meubles de rangement, éléments de motricité,...)	15
3.2 Exigences sur les meubles de rangement et chariot de soins	15
3.2.1 Séquences des essais et exigences	15
3.2.1.1 Essais de stabilité	15
3.2.1.2 Essais de sécurité	16
3.2.1.3 Essais de solidité et de durabilité	17
3.2.1.4 Exigences complémentaires sur les chariots de soin	18
<b>4 Exigences sur les sièges</b>	<b>19</b>
4.1 Exigences spécifiques aux sièges	19
4.1.1 Textiles & textiles foamés	19
4.1.2 Supports textiles revêtus	20
4.1.3 Matériaux alvéolaires souples	21
4.1.4 Sécurité au feu des sièges	21
4.1.4.1 Sécurité au feu des sièges rembourrés isolés NON fixés au sol	21
4.1.4.2 Sécurité au feu des sièges fixés au sol multiplaces et/ou en rangée	21
4.2 Sièges isolés non fixés au sol	22
4.2.1 Séquences des essais et exigences	22
4.3 Véhicules pour handicapés physiques	23
4.3.1 Exigences	23
4.4 Exigences sur les tables	24
4.5 Séquences des essais et exigences	24
4.6 Essais complémentaires	24
4.6.1 Exigences dimensionnelles	24
4.7 Exigences sur les tables à manger au lit	25

NB : Les couleurs utilisées dans les tableaux de ce référentiel faisant référence à des séquences d'essais permettent d'identifier les différents types de preuves qui sont exigées.

En vert ce qui est demandé par la norme.

En orange ce qui est demandé par le groupe technique

En vert et orange combinaison de la norme et des exigences du groupe technique

N°	Essais	Références	Exigences particulières
1	Titre de l'essai	Norme	De la norme
2	Titre de l'essai	Prescription technique ou Protocole	De la marque ou protocole FCBA
3	Titre de l'essai	Norme	De la marque

## Références documentaires

### 1.1 Références normatives

#### 1.1.1 Electricité

Normes	Millésime	Destination	Contenu
UTE C15-801	2012	Produits mobiliers comportant un équipement électrique	Mise en œuvre des règles de sécurité électrique
NF EN 60335-1	2013	Appareils électrodomestiques et analogues - sécurité	Partie 1 : exigences générale
NF EN 60598-1	2015	Luminaires	Partie 1 : exigences générales et essais

#### 1.1.2 Feu

Normes	Millésime	Destination	Contenu
NF EN 1021-1	2014	Ameublement	Évaluation de l'allumabilité des meubles rembourrés - source d'allumage : cigarette en combustion
NF EN 1021-2	2014	Ameublement	Évaluation de l'allumabilité des meubles rembourrés - source d'allumage : flamme équivalente a une allumette
NF D60-013	2006	Protocole d'évaluation de l'allumabilité des meubles rembourrés	Source d'allumage équivalente à un coussin de papier de 20 g enflammé - revêtements et rembourrages

#### 1.1.3 Finition

Normes	Millésime	Destination	Contenu
NF EN 13722	2005	Meubles	Évaluation de la brillance des surfaces
NF EN 15187	2006	Ameublement	Évaluation de la tenue de la surface à la lumière
NF EN 12721+A1	2013	Ameublement	Évaluation de la résistance de la surface à la chaleur humide
NF EN 12720+A1	2013	Ameublement	Évaluation de la résistance de la surface aux liquides froids
NF EN 15185	2011	Ameublement	Évaluation de la résistance de la surface à l'abrasion
NF EN 13721	2005	Meubles	Évaluation de la luminance lumineuse des surfaces
NF EN ISO 2808	2007	Peintures et vernis	Détermination de l'épaisseur du feuillet
NF EN ISO 2409	2013	Peintures et vernis	Essai de quadrillage
NF EN ISO 2812-2	2007	Peintures et vernis	Détermination de la résistance aux liquides - Partie 2 : méthode par immersion dans l'eau
NF EN ISO 6272-1	2011	Peintures et vernis - Essais de déformation rapide (résistance au choc)	Partie 1 : essai de chute d'une masse avec pénétrateur de surface importante
NF EN ISO 4628-2	2016	Peintures et vernis - Évaluation de la dégradation des revêtements	Désignation de la quantité et de la dimension des défauts, et de l'intensité des changements uniformes d'aspect - Partie 2 : évaluation du degré de cloquage
NF EN ISO 4628-3	2016	Peinture et vernis - Évaluation de la dégradation des revêtements	Désignation de la quantité et de la dimension des défauts, et de l'intensité des changements uniformes d'aspect - Partie 3 : évaluation du degré d'enroulement
NF EN ISO 9227	2012	Essais de corrosion en atmosphères artificielles	Essais aux brouillards salins
NF D60-050	2009	Ameublement	Méthodes Générales d'essais Des Finitions

### 1.1.4 Hygiène et santé

Normes	Millésime	Destination	Contenu
NF EN 71-3+A1	2014	Sécurité des jouets	Migration de certains éléments

### 1.1.5 Mobilier

Normes	Millésime	Destination	Contenu
NF EN 1022	2005	Mobilier domestique - sièges	Détermination de la stabilité
NF EN 14074	2005	Mobilier de bureau – meubles de rangement – parties mobiles	Méthodes d'essais pour la détermination et la durabilité des parties mobiles
NF EN 16139	2013	Exigences applicables aux sièges à usage collectif	Résistance durabilité sécurité
NF EN 1023-3	2000	Mobilier de bureau - cloisons de bureau	Méthodes d'essais
NF EN 12182	2012	Aides techniques pour personnes handicapées	Exigences générales et méthodes d'essai
NF EN 12183	2014	Fauteuils roulants à propulsion manuelle	Exigences & méthodes d'essais
NF EN 13759	2012	Meubles - mécanismes de manœuvre des sièges et des canapés	Méthodes d'essai
NF EN 15372	2008	Tables à usage non domestique	Résistance durabilité sécurité
NF EN 16121	2014	Meuble de rangement à usage collectif	Exigences pour la sécurité, la résistance, la durabilité et la stabilité
NF EN 16122	2012	Meubles de rangement à usage domestique et collectif	Méthode d'essais pour la détermination de la résistance, la durabilité et la stabilité
NF S 90600	1978	Véhicules & fauteuils roulants pour handicapés	Définitions & classification
NF S 90605	1982	Fauteuils roulants	Termes & définitions de base
NF EN 60601-1-2	2007	Appareils électromédicaux	Partie 1-2 : exigences générales pour la sécurité de base et les performances essentielles - norme collatérale : compatibilité électromagnétique - exigences et essais
NF ISO 7176-3	2013	Fauteuils roulants	Détermination de l'efficacité des freins

**1.1.6 Mousse**

Normes	Millésime	Destination	Contenu
NF EN ISO 2439	2009	Matériaux polymères alvéolaires souples	Détermination de la dureté (technique par indentation)
NF EN ISO 3385	2014	Matériaux polymères alvéolaires souples	Détermination de la fatigue par indentation a charge constante.
NF EN ISO 1856+A1	2007	Matériaux polymères alvéolaires souples	Détermination de la déformation rémanente après compression
NF EN ISO 3386-1+A1	2010	Matériaux polymères alvéolaires souples - détermination de la caractéristique de contrainte-déformation relative en compression	Partie 1 : matériaux a basse masse volumique - amendement 1

**1.1.7 Panneaux**

Normes	Millésime	Destination	Contenu
NF EN 13986+A1	2015	Panneaux à base de bois destinés à la construction	Caractéristiques, évaluation de conformité et marquage

**1.1.8 Textile**

Normes	Millésime	Destination	Contenu
NF EN 15618+A1	2012	Supports Textiles Revêtus De Caoutchouc Ou De Plastique - Etoffes d'ameublement -	Classification Et Méthodes d'essai
NF EN ISO 1421	1998	Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique	Détermination de la force de rupture et de l'allongement à la rupture
NF EN ISO 2411	2000	Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique	Détermination de l'adhérence du revêtement
NF EN ISO 5981	2007	Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique	Détermination de la résistance au froissement dû à l'application simultanée d'un couple et de frottement
NF EN ISO 105-B02	2014	Textiles - essais de solidité des teintures	Partie b02 : solidité des teintures à la lumière artificielle : lampe à arc au xénon
NF EN ISO 105-X12	2003	Textiles - essais de solidité des teintures	Partie x12 : solidité des teintures au frottement
NF EN ISO 12945-2	2000	Textiles - Détermination De La Propension Des Etoffes A l'ébouriffage En Surface Et Au Boulochage	Partie 2 : Méthode Martindale Modifiée
NF EN ISO 13934-1	2013	Textiles - propriétés des étoffes en traction	Partie 1 : détermination de la force maximale et de l'allongement à la force maximale par la méthode sur bande
NF EN ISO 13936-2	2004	Textiles - détermination de la résistance au glissement des fils de couture dans les tissus	Partie 2 : méthode de la charge fixe
NF EN ISO 13937-3	2000	Textiles - propriétés de déchirement des étoffes	Partie 3 : détermination de la force de déchirure des éprouvettes croissants (méthode de la déchirure unique)
NF EN 14465+A1	2006	Textiles - étoffes pour ameublement	Spécification et méthodes d'essai
NF EN 14704-2	2007	Détermination de l'élasticité des étoffes	Partie 2 : Essais Multiaxiaux
NF EN ISO 4674-1	2004	Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique - détermination de la résistance au déchirement	Partie 1 : méthodes à vitesse constante de déchirement
NF EN ISO 5470-2	2004	Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique - détermination de la résistance à l'usure	Partie 2 : Appareil d'essai d'abrasion Martindale

**1.2 Protocoles**

Protocole	Version	Destination	Programme
FCBA n° 1212	12 (09/12)	Basculements	Programme d'essais
FCBA n° 6700	14 (10-14)	Tables à manger au lit	Programme d'essais
FCBA n° 1345	14 (10-14)	Fauteuils de repos et gériatrique	Programme d'essais
FCBA n° 6314	14 (10-14)	Pression au sol	Programme d'essais
FCBA n° 6313	15 (12/15)	Rigidité suivant 1 axe meuble de rangement	Programme d'essais
FCBA n°5015		Stabilité des meubles à usage collectif	Programme d'essais
FCBA AMB MAT 029	2013	Mousse moulée : détermination de la déformation rémanente après compression	Programme d'essais
FCBA AMB MAT 017	2013	détermination des caractéristiques d'indentation	Programme d'essais
LPP	06/06/16	Liste des Produits et Prestations Titre IV Véhicules pour handicapés	Programme d'essais

## 2 Exigences communes à tous les types de mobiliers

### 2.1 Sécurité électrique

- Références normatives :
- UTE C15-801
  - NF EN 60335
  - NF EN 60598-1 / 2.1 / 2.2 / 2.6

La conformité de la sécurité électrique des meubles est établie selon 3 types d'équipements :

**Cas n° 1** : Mobilier électrifiable (pouvant recevoir des équipements électriques posés par l'utilisateur).

- Un meuble électrifiable est un produit conçu pour recevoir un équipement électrique laissé au libre choix de l'utilisateur. La notice fournie avec le produit doit donner les informations nécessaires à une bonne installation, notamment sur l'emplacement du produit et sur son mode de raccordement à l'installation fixe.
- Le certificat de qualification ne couvre que la conformité du modèle type non électrifié, tel qu'il a été certifié.
- Les fiches techniques d'identification produits et les catalogues techniques faisant référence à la marque NF MOBILIER PROFESSIONNEL, doivent également mentionner « certifié sans électrification ».
- Protection contre les chocs électriques indirects : Les passages de câbles, et toutes les arêtes pouvant être en contact avec les câbles sont adoucis afin de ne pas blesser les câbles. Les câbles souples doivent être soustraits à tout effort de traction par un dispositif d'arrêt disposé au point d'entrée du câble souple dans le meuble et à proximité des connexions. Une fiche de connexion à la terre est prévue pour les parties métalliques du meuble en contact avec les câbles. Cette fiche de connexion à la terre est indiquée par un pictogramme sur le meuble et précisée sur les notices de montage. La connexion à la terre est réalisée sous la responsabilité de l'installateur.
- Protection contre la pénétration directe de liquides : Les goulottes et passages de câbles doivent empêcher la pénétration directe accidentelle de liquide (renversement d'un gobelet de boisson sur le plan de travail...), apprécié selon le classement IPxx

**Cas n° 2** : Mobilier équipé avec des composants électriques assemblés par le fabricant.

Instruction de la première demande :

- L'entreprise fait réaliser (par l'un des laboratoires cités reconnu par la marque NF Mobilier Professionnel), un essai de type établissant la conformité aux normes du meuble ou de la partie de meuble équipé.
- L'entreprise fait contrôler par un organisme accrédité (tel que le LCIE) son système de contrôle de la conformité des équipements électriques (un rapport CENELEC de visite en usine est établi)
- En cas de non-conformité, l'entreprise remet au FCBA un plan de mise en conformité dont la mise en place sera contrôlée par l'auditeur du FCBA lors de ses visites d'instruction.
- La certification est délivrée au vu des rapports d'essais et de visite constatant la conformité.
- Marquage : Une étiquette signalétique, indiquant : la classe d'isolation, le degré de protection, la puissance maxi admise, la tension d'alimentation, le nombre de points lumineux, prises et interrupteurs, les précautions d'emploi (si nécessaire)

Pour le maintien de la certification NF Mobilier Professionnel, l'entreprise demande, au moins tous les trois ans, une visite à un organisme accrédité (tel que le LCIE). En cas de doute sur la conformité du système, FCBA peut exiger des visites supplémentaires.

**Cas n° 3** : Mobilier équipé de composants préalablement certifiés.

L'auditeur de la marque NF Mobilier Professionnel vérifie les points suivants :

- Les équipements ne nécessitent pas d'autres travaux que la fixation générale au meuble et le raccordement des conducteurs d'alimentation au secteur.
- Si deux ou plusieurs équipements certifiés sont montés dans le même meuble, ils ne sont pas interconnectés autrement qu'au niveau de l'alimentation de secteur.
- Protection contre les chocs électriques directs : enveloppe pour rendre inaccessible les parties actives sous tension
- Protection contre les chocs électriques indirects : Les passages de câbles, et toutes les arêtes pouvant être en contact avec les câbles sont adoucis afin de ne pas blesser les câbles. Les câbles souples doivent être soustraits à tout effort de traction par un dispositif d'arrêt disposé au point d'entrée du câble souple dans le meuble et à proximité des connexions. Une fiche de connexion à la terre est prévue pour les parties métalliques du meuble en contact avec les câbles. Cette fiche de connexion à

la terre est indiquée par un pictogramme sur le meuble et précisée sur les notices de montage. La connexion à la terre est réalisée sous la responsabilité de l'installateur.



- Protection contre la pénétration de liquides : Les goulottes et passages de câbles doivent empêcher la pénétration accidentelle de liquide (renversement d'un gobelet de boisson sur le plan de travail...) apprécié selon le classement IP xxx
- Protection contre les effets thermiques : aucune partie du câblage, des luminaires, des surfaces d'appui ne doit pouvoir atteindre une température préjudiciable à la sécurité des personnes (brûlures), des isolations (chocs électriques), à l'environnement (incendie).
- Les conducteurs d'interconnexion doivent être reliés à demeure à leur composant ou être munis de connecteurs à système « dé trompeur ». Au-delà d'un transformateur basse tension, ces connecteurs peuvent être remplacés par des systèmes à en fiche pour l'alimentation des spots.
- Le(s) câble(s) d'alimentation doit(vent) être relié(s) à son composant
- Le(s) enveloppe(s) assurant la protection contre l'humidité doit(vent) se monter facilement et permettre d'assurer leur fonction avec efficacité.
- Après montage, le meuble ou élément équipé électriquement doit satisfaire les mêmes exigences de performance et de sécurité que ceux livrés tout montés
- Le marquage réglementaire doit figurer sur le support destiné à la fixation des composants électriques.
- Marquage : Une étiquette signalétique, indiquant : la classe d'isolation, le degré de protection, la puissance maxi admise, la tension d'alimentation, le nombre de points lumineux, prises et interrupteurs, les précautions d'emploi (si nécessaire)

## 2.2 Meubles & Sièges : Distances de sécurité

Références normatives :

Si les organes de préhension comportent une ouverture comprise entre 8 et 25mm, il est nécessaire de prévoir une configuration qui empêche le passage des doigts. Dans le cas de poignée en forme (exemple arc de cercle...), il sera pris en compte la plus grande distance.

## 2.3 Panneaux dérivés du Bois

**Les panneaux dérivés du bois entrant dans la composition des meubles soumis à certification doivent être définis. Toute modification doit être soumise à validation par FCBA.**

Références normatives : – NF EN 13986+A1

Les panneaux de particules, panneaux de fibres, multiplis, agglomérés moulés... doivent avoir une teneur limitée en formaldéhyde (classement E1 défini par la norme NF EN 13986+A1 ou équivalent prouvé par un laboratoire accrédité)

## 2.4 Règles d'hygiène des mobiliers de restauration

Références normatives : – NF EN 71-3+A1  
– La brochure publiée du J.O. 1227

Les zones 1-2-3-4 sont définies en fonction de leur accessibilité ou de l'usage de l'utilisateur.

**ZONE 1 - CAS GENERAL** : Espace environnant autres que les zones 2 de proximité, 3 de contact, et 4 alimentaire.

- Résistance aux caractéristiques des prescriptions NF SANTE (Exigences sur les finitions – tous types de meubles).
- Les panneaux de particules, panneaux de fibres,... doivent avoir une teneur limitée en formaldéhyde (classement E1 ou équivalent prouvé)

**ZONE 2 - DE PROXIMITE** : Espace accessible à l'utilisateur depuis sa position d'installation En complément des prescriptions relatives à la zone 1 :

- Les mobiliers doivent être faciles à nettoyer et ne pas comporter d'éléments qui retiennent la poussière, les liquides
- L'ensemble des composants du mobilier ne doit pas pouvoir s'oxyder

**ZONE 3 - DE CONTACT** : Toute surface qui entre en contact avec l'utilisateur dans des conditions normales d'utilisation.

En complément des prescriptions relatives aux zones 1 et 2 et lorsqu'il existe une possibilité de contact avec l'utilisateur, seront étudiés :

- La migration de certains éléments selon la norme NF EN 71-3+A1

**ZONE 4 - ALIMENTAIRE** : Toute surface des tables de restauration, avec laquelle les denrées alimentaires viennent en contact, de façon à éviter tout risque de contamination microbienne.

En complément des prescriptions relatives aux zones 1, 2 et 3 :

- Les matériaux doivent être inertes à l'égard des produits alimentaires (l'emploi du bois est limité à la liste des bois autorisés, publiée dans la brochure du J.O. 1227)
- Toutes surfaces ainsi que leur raccordement doivent être lisses et ne doivent posséder ni rugosités, ni anfractuosités pouvant abriter des matières organiques
- Les assemblages doivent être conçus de manière à réduire au maximum les saillies, les rebords et les recoins
- Les vis, les têtes de vis et les rivets apparents sont proscrits, sauf nécessité constructive (dans ce cas, les vis cruciformes - à tête 6 pans creux - de diamètre <3mm sont prohibés)
- L'usage des lubrifiants n'est pas autorisé. Des dispositions doivent être prises pour empêcher les fuites de lubrifiants d'atteindre la zone alimentaire

## 2.5 Exigences sur les finitions (tout type de meubles ou sièges)

### 2.5.1 Stratifiés – PPSM – décors divers

Références normatives : – NF D60-050

Essais	Conditions de l'essai	Prescriptions			
		Autres surfaces	Assises & dossiers de sièges	Plans de travail Standard	Plans de travail à haute résistance
Brillance	Brillance sous un angle de 60° Evaluation selon la norme NF EN 13722	Sans exigence, pour information		< 45 gloss.	
Stabilité des teintes	Tenue à la lumière durée d'exposition bleue n°6 Evaluation selon la norme NF EN 15187	Echelle des gris i ≥ 3			
Chaleur sèche	Etuve ventilée à +70°C Evaluation selon la norme NF EN 12721+A1	Sans exigence, pour information		T = 16h d = 5. sous lumière directe et diffuse	
Chaleur humide	Température d'essai à 100°C Evaluation selon la norme NF EN 12721	Sans exigence, pour information		d ≥ 4. sous lumière directe et diffuse	
Collage faces & chants	Restauration T° (+70°C) Autres usages T° (+50°C) 3 cycles de variations climatiques	Collage bon ou Classe 3			
Produits alimentaires	– Acide citrique 10% (1h) – Huile d'arachide (1h) – Vin rouge (1h) – Cassis pur (1h) – Soda type coca-cola (1h) Evaluation selon la norme NF EN 12720+A1	Si d < 4 sous lumière directe et diffuse cette information devra être communiquée sur la documentation technique et la notice d'utilisation		d ≥ 4 sous lumière directe et diffuse	
Produits domestiques & ménagers	– Encre de stylo à bille noire (10 minutes) – Stylo à plume noire (10 minutes) – Feutre indélébile noire (10 minutes) – Vernis à ongle (10 minutes) – Eau de javel 2,6 Ca (1h) Evaluation selon la norme NF EN 12720+A1				
Produits pharmaceutiques	– Eosine dilué à 2 % (1h) Evaluation selon la norme NF EN 12720+A1				
Produits alimentaires chauds	– Café 40g/l à 80°C (1h) – Thé 10g/l à 80°C (1h) Evaluation selon la norme NF EN 12720+A1				
Choc	5 chutes d'une bille 500 g sur 3 éprouvettes				
Abrasion	Point Initial moyen Evaluation selon NF EN 15185	Sans exigence, pour information	N ≥ 150 tr		N ≥ 350 tr
Rayure Circulaire	Trace de rayure continue		F ≥ 1N		

## 2.5.2 Laque & Vernis sur **dérivés de bois**, bois plaqué ou massif

Références normatives : – NF D60-050

Essais	Conditions de l'essai	Prescriptions			
		Autres surfaces	Assises & dossiers de sièges	Plans de travail Standard	Plans de travail à haute résistance
Brillance	Brillance sous un angle de 60° Evaluation selon la norme NF EN 13722	Sans exigence, pour information		< 45 gloss.	
Luminance lumineuse	Clarté des couleurs Evaluation selon la norme NF EN 13721	Sans exigence, pour information			
Epaisseur du feuil	Epaisseur du feuil de vernis Evaluation selon la norme NF EN ISO 2808				
Stabilité des teintes	Tenue à la lumière durée d'exposition bleue n°6 Evaluation selon la norme NF EN 15187	Echelle des gris $i \geq 3$ Cet essai n'est pas applicable aux vernis transparents appliqués sur placage bois ou bois massif			
Chocs thermiques	20 cycles : 1h à -20°C et 1h à +50°C Evaluation selon la norme NF EN ISO 2409	Aucune craquelure Bonne adhérence ( $d \leq 2$ )			
Chaleur sèche	Etuve ventilée à +70°C Evaluation selon la norme NF EN 12721+A1	T = 16h d = 5. sous lumière directe et diffuse			
Chaleur humide	Température d'essai à 100°C Evaluation selon la norme NF EN 12721+A1	Sans exigence, pour information		d $\geq 4$ . sous lumière directe et diffuse	
Collage faces & chants	Restauration T° (+70°C) Autres usages T° (+50°C) 3 cycles de variations climatiques	Collage bon ou classe 3			
Produits alimentaires	– Acide citrique 10% (1h) – Huile d'arachide (1h) – Vin rouge (1h) – Cassis pur (1h) – Soda type coca-cola (1h) Evaluation selon la norme NF EN 12720+A1	Si d < 4, sous lumière directe et diffuse cette information devra être communiquée sur la documentation technique et la notice d'utilisation		d $\geq 4$ sous lumière directe et diffuse	
Produits domestiques & ménagers	– Encre de stylo à bille noire (10 minutes) – Stylo à plume noire (10 minutes) – Feutre indélébile noire (10 minutes) – Vernis à ongle (10 minutes) – Eau de javel 2,6 Ca (1h) Evaluation selon la norme NF EN 12720+A1				
Produits pharmaceutiques	– Eosine dilué à 2 % (1h) Evaluation selon la norme NF EN 12720+A1				
Produits alimentaires chauds	– Café 40g/l à 80°C (1h) – Thé 10g/l à 80°C (1h) Evaluation selon la norme NF EN 12720+A1				
Choc	5 chutes d'une bille 110 g sur 3 éprouvettes 5 chutes d'une bille 500 g sur 3 éprouvettes	H = 25cm	H = 40 cm	H = 50 cm	
		Dérivés de bois : Pas de rupture ou craquelure sur 80% des chutes réalisées Bois plaqué et bois massif = pour information			
Abrasion	Point Initial Moyen Evaluation selon la norme NF EN 15185	N $\geq 30$ tr	N $\geq 70$ tr	N $\geq 100$ tr	N $\geq 250$ tr
Rayure circulaire	Trace de rayure continue Evaluation selon la norme NF D60-050	F $\geq 0,8$ N	F $\geq 0,9$ N	F $\geq 1,5$ N	F $\geq 2$ N
Adhérence	Quadrillage avec lame rigide en forme de V Evaluation selon la norme NF EN ISO 2409	d $\leq 2$			

## 2.5.3 Peinture sur métal

Références normatives : – NF D60-050 – NF EN ISO 4628-2  
– NF EN ISO 4628-3 – NF EN ISO 9227

Essais	Conditions de l'essai	Prescriptions		
		Autres Surfaces	Assises & Dossier	Plans De Travail
Brillance	Brillance sous un angle de 60° Evaluation selon la norme NF EN 13722	Pour information – sans exigence		< 45 gloss
Epaisseur du feuil	Epaisseur du feuil de peinture Evaluation selon la norme NF EN ISO 2808	Pour information – sans exigence		
Stabilité des teintes <sup>(*)</sup>	Tenue à la lumière durée d'exposition bleue n°6 Evaluation selon la norme NF EN 15187	Echelle des gris i ≥ 3		
	Tenue à la lumière durée d'exposition bleue n°8 Evaluation selon la norme NF EN 15187 (*) Pour les fauteuils roulants pour personnes à mobilité réduite			
Résistance à l'eau par Immersion	Bac Ford - 10 jours Evaluation selon la norme NF EN ISO 2812-2, NF EN ISO 4628-2 et NF EN ISO 4628-3	Cloquage : d ≤ 2S2 Enrouillement Ri 0 Adhérence : d ≤ 2 Pas de changement d'aspect après nettoyage		
Corrosion <sup>(*)</sup>	Brouillard salin neutre (NSS) Usage intérieur : T : 24 h. Evaluation selon la norme NF EN ISO 9227 et NF EN ISO 4628-3	Parties visibles : Ri ≤ 3 Parties cachées : Ri ≤ 4 Parties invisibles : pour information		
	Brouillard salin neutre (NSS) Usage intérieur : T : 96 h. Evaluation selon la norme NF EN ISO 9227 et NF EN ISO 4628-3 (*) Pour les fauteuils roulants pour personnes à mobilité réduite			
Produits alimentaires	– Acide citrique 10% (1h) – Huile d'arachide (1h) – Vin rouge (1h) – Cassis pur (1h) – Soda type coca-cola (1h) Evaluation selon la norme NF EN 12720+A1	Si d < 4, sous lumière directe et diffuse cette information devra être communiquée sur la documentation technique et la notice d'utilisation		
Produits domestiques & ménagers	– Encre de stylo à bille noire (10 minutes) – Stylo à plume noire (10 minutes) – Feutre indélébile noire (10 minutes) – Vernis à ongle (10 minutes) – Eau de javel 2,6 Ca (1h) Evaluation selon la norme NF EN 12720+A1			
Produits pharmaceutiques	– Eosine dilué à 2 % (1h) Evaluation selon la norme NF EN 12720+A1			
Produits chauds	– Café 40g/l à 80°C (1h) – Thé 10g/l à 80°C (1h) Evaluation selon la norme NF EN 12720+A1			
Choc	Percuteur 1000g 5 chutes d'une hauteur selon épaisseur de la tôle. Evaluation des craquelures & écaillages sur les faces visibles du mobilier uniquement selon la Norme NF EN ISO 6272-1	e < 0,7mm : h ≥ 35cm 0,7 ≤ e < 0,9 mm : h ≥ 40cm 0,9 ≤ e < 1,1 mm : h ≥ 45cm e ≥ 1,1 mm : h ≥ 50cm pas de craquelure ou écaillage sur 80% des chutes réalisées		
Abrasion	Point initial moyen Evaluation selon la norme NF EN 15185	Nb ≥ 80 tr	Nb ≥ 150 tr	Nb ≥ 250 tr
Rayure	Trace de rayure continue Evaluation selon la norme NF D60-050	Pour information – sans exigence		F ≥ 1N
Adhérence	Quadrillage avec lame rigide en forme de V Evaluation selon la norme NF EN ISO 2409	d ≤ 2		

## **2.5.4 Maîtrise des procédés: Périodicité des essais**

---

Extrait du référentiel d'assurance qualité § Maitrise de la production :

*« Les procédés dont les résultats ne peuvent être vérifiés par un contrôle systématique des produits ou pour lesquels des déficiences n'apparaissent qu'une fois le produit en usage, doivent être validés à des périodes prédéfinies et à chaque modification nouvelle du procédé, et les facteurs d'influence doivent être maîtrisés.*

*Les paramètres de pilotage de ces procédés doivent être définis et maîtrisés, et le personnel qualifié»*

### **Prescriptions :**

1. Les performances des procédés de finition (peinture, vernis, collage,...) étant concernés par cette exigence sont régulièrement évaluées par des essais au laboratoire du FCBA (ou par un laboratoire équivalent et reconnu) :
  - A chaque modification nouvelle du procédé de finition
  - Régulièrement au moins tous les trois ans.
2. Si lors de ces essais de validation, une dérive de la conformité était mise en évidence, le fabricant titulaire devra présenter un plan d'action, sous un délai de 15 jours au FCBA, pour une mise en conformité dans un délai maximum de 6 mois
3. Les paramètres de pilotage et les enregistrements sont validés régulièrement par l'inspecteur lors des inspections techniques du site de production.

### **Process :**

Vérifier la conformité de l'adhérence sur la teinte principale du Process de peinture sur métal :

- Tenue aux chocs
- Résistance à l'immersion (BAC FORD) & adhérence par quadrillage avant et après essai
- Epaisseur

Vérifier la conformité de l'adhérence sur la teinte principale du Process de vernis & laque sur bois :

- Chocs thermiques & adhérence avant et après essais,
- Résistance à l'abrasion
- Résistance à la rayure
- Epaisseur

## 3 Exigences sur les Meubles

### 3.1 Exigences spécifiques aux meubles

#### 3.1.1 Sécurité au feu du gros mobilier (meubles de rangement, éléments de motricité,...)

**Rappel réglementaire** : L'objet de cette prescription ne concerne que les gros mobiliers pouvant être fixés au sol ou aux parois de façon suffisamment rigide pour qu'une poussée de la foule ne puisse les déplacer.

Les gros mobiliers doivent répondre aux exigences du règlement de sécurité du 25 juin 1980 modifié suivant l'article AM 15 et AM 16.

- Les matériaux constituant la structure des gros mobiliers doivent être classés au minimum M3 selon l'arrêté du 21 novembre 2002.

### 3.2 Exigences sur les meubles de rangement et chariot de soins

Le produit doit répondre:

- Aux exigences communes définies au [§ Exigences communes à tous les types de mobiliers](#)
- Aux exigences communes définies [§ Exigences spécifiques aux meubles](#)
- A l'ensemble des exigences définies au [§ Séquences des essais et exigences](#)
- Aux exigences complémentaires éventuelles associées aux normes et/ou protocoles cités.

#### 3.2.1 Séquences des essais et exigences

Références	– NF EN 16121
Normatives :	– NF EN 16122

Les exigences supplémentaires définies en Annexe A (normative) de la NF EN 16121 sont applicables pour les meubles de rangement destinés aux établissements scolaires, les écoles maternelles et applications similaires à l'exception des principes des exigences de sécurité du § A.2.3 de la NF EN 16121 qui sont applicables à tous les produits, quel que soit leur destination d'usage.

##### 3.2.1.1 Essais de stabilité

N°	Essais	Références	Exigences particulières
1	Portes, éléments extractibles et abattants fermés, tous les éléments de rangement à vide- h ≤1000 mm EN 16121 § 5.6.1	NF EN 16122 §11.2.1	-
2	Porte, éléments extractibles et abattants fermés, tous les éléments de rangement à vide- h > 1000 mm EN 16121 § 5.6.2	NF EN 16122 §11.2.2	-
3	Toutes les surfaces de rangement à vide ; Portes, éléments extractibles et abattants tous ouverts EN 16121 § 5.6.3	NF EN 16122 §11.4.1	-
4	Toutes les surfaces de rangement à vide, avec application d'une charge de basculement EN 16121 § 5.6.4	NF EN 16122 §11.4.2	-
5	Toutes les surfaces de rangement chargées, avec application d'une charge de basculement EN 16121 § 5.6.5	NF EN 16122 § 11.4.3	-
6	Portes, éléments extractibles et abattants fermés et verrouillés, les unités de rangement fermés EN 16121 § 5.6.6	NF EN 16122 §11.5	-
7	Stabilité dynamique pour meubles à roulettes EN 16121 § 5.6.7	NF EN 16122 §11.6	-
8	Stabilité meuble vide, portes et tiroirs ouverts et chargés	<b>FCBA 5015</b>	A l'issue de l'essai pas de renversement

**3.2.1.2 Essais de sécurité**

Tous les essais de sécurité doivent être conduits sur le même échantillon et dans l'ordre ci-dessous.

N°	Essais	Références	Exigences particulières
1	Exigences de sécurité générales	NF EN 16121 § 5.2 à 5.5	-
2	Charge des dessus et des fonds EN 16121 Annexe D § D2.3	NF EN 16122 §6.2.1	Affaissement sous charge < 0,5 %
3	Charge statique pour les dessus et les fonds EN 16121 § 5.7.1.1	NF EN 16122 §6.2.2	-
4	Retenue de tablette-force horizontale vers l'extérieure EN 16121 § 5.7.1.2	NF EN 16122 §6.1.2	-
5	Retenue de tablette-force verticale vers le bas EN 16121 § 5.7.1.3	NF EN 16122 §6.1.3	-
6	Solidité des supports de tablette EN 16121 § 5.7.1.4	NF EN 16122 §6.1.5	-
7	Charge verticale sur les portes pivotantes EN 16121 § 5.7.1.5	NF EN 16122 §7.1.2	Affaissement < 2 mm à 10 mm du chant opposé à l'axe de rotation, la porte déchargée à 10° de la position fermée.  Si la fonction de réglage est prévue régler la porte à la fin des essais pour corriger l'affaissement
8	Charge horizontale sur les portes pivotantes EN 16121 § 5.7.1.6	NF EN 16122 §7.1.3	-
9	Solidité des abattants en partie basse EN 16121 § 5.7.1.7	NF EN 16122 §7.3.1	-
10	Solidité des éléments extractibles EN 16121 § 5.7.1.8	NF EN 16122 §7.5.2	-
11	Ouverture et fermeture brutale des éléments extractibles EN 16121 § 5.7.1.9	NF EN 16122 §7.5.4	-
12	Dispositif d'ouverture à condamnation sélective EN 16121 § 5.7.1.10	NF EN 16122 §7.5.6	-
13	Rigidité de la structure applicable à la structure et au piétement EN 16121 § 5.7.1.11	NF EN 16122 §6.4.1	-
14	Rigidité de la structure applicable pour meubles à roulettes ou roues EN 16121 § 5.7.1.12	NF EN 16122 §6.4.3	-
15	Surcharge EN 16121 § 5.7.1.13	NF EN 16122 § 10.1.3	-
16	Décrochage EN 16121 § 5.7.1.14	NF EN 16122 §10.1.4	-
17	Meubles reposant au sol EN 16121 § 5.7.1.15	NF EN 16122 §10.2	-
18	Notice d'utilisation	NF EN 16121 §7	-



**3.2.1.3 Essais de solidité et de durabilité**

Les essais de solidité et de durabilité peuvent être conduits sur un 2<sup>ème</sup> échantillon qui n'a pas fait l'objet des essais de sécurité mentionnés au § 4.2.1.2.

N°	Essais	Références	Exigences particulières
1	Solidité des supports de penderie EN 16121 § 6.1.1	NF EN 16122 §6.3	-
2	Solidité des patères EN 16121§ 6.1.2	NF EN 16122 §9.1	-
3	Durabilité des portes pivotantes EN 16121 § 6.1.3	NF EN 16122 §7.1.5	§ 6.2 de EN 16121 Effort de manœuvre < 30 N ; affaissement résiduelle < 2 mm après la manœuvre mesuré à 10 mm du chant opposé à l'axe de rotation, la porte déchargée à 10° de la position fermée.
4	Fermeture brutale des portes pivotantes EN 16121 § 6.1.4	NF EN 16122 §7.1.4	-
5	Ouverture/fermeture des portes coulissantes et des fermetures à rideaux à mouvement horizontal EN 16121§ 6.1.5	NF EN 16122 §7.2.2	-
6	Durabilité des portes coulissantes et des fermetures à rideaux à mouvement horizontal EN 16121§ 6.1.6	NF EN 16122 §7.2.3	-
7	Durabilité des abattants EN 16121 § 6.1.7	NF EN 16122 §7.3.2	-
8	Durabilité des rideaux roulants à mouvement vertical EN 16121§ 6.1.8	NF EN 16122 §7.4.2	-
9	Durabilité des éléments extractibles EN 16121§ 6.1.9	NF EN 16122 §7.5.3	Affaissement de 1,25 % tiroir non chargé et 3,75% du tiroir chargé. Effort de manœuvre < 50 N et affaissement < 4,25%. Ouverture à 100% Pour charge <0,5kg/dm3 marquage sur le produit
10	Ouverture et fermeture brutale des éléments extractibles § 6.1.10	NF EN 16122 §7.5.4	-
11	Déplacement du fond des éléments extractibles § 6.1.11	NF EN 16122 §7.5.5	-
12	Résistance des dispositifs de blocage et verrouillage pour éléments extractible § 6.1.12	NF EN 16122 §7.6.2	-
13	Résistance des dispositifs de blocage et verrouillage pour portes, abattants et rideaux § 6.1.13	NF EN 16122 §7.6.3	-
14	Chute § 6.1.14	NF EN 16122 §6.4.2	Niveau L2
15	Déformation des tablettes § 6.1.15	NF EN 16122 §6.1.4	-
16	Détachement des tringles de penderie § 6.1.16	NF EN 16122 §6.3.2	-
17	Chute pour les casiers de rangement § 6.1.17	NF EN 16122 §8.3	-
18	Charge prolongée pour les casiers de rangement § 6.1.18	NF EN 16122 §8.2	-
19	Pression au sol	Protocole FCBA 6314	Pression ≤ 3N/mm <sup>2</sup>
20	Chariots de soins : essais de basculement	<a href="#">PT essai complémentaire</a>	
21	Rigidité suivant 1 axe de la structure applicable à la structure et au piétement	Protocole FCBA n°6313	Amplitude de déformation sous effort < 10 mm (cumul des déformations constatées dans chaque sens)

### **3.2.1.4 Exigences complémentaires sur les chariots de soin**

---

#### **3.2.1.4.1 Essai de basculement**

Conditions d'essais :

- Placer le chariot sur le sol d'essai recouvert d'un PVC dur (épaisseur 3 mm) en position normale d'utilisation.
- Choisir le côté le plus défavorable mis en évidence lors de l'essai de stabilité et soulever le chariot du côté opposé jusqu'à ce qu'il atteigne une position d'équilibre instable (juste avant de basculer).
- Lâcher le chariot sans vitesse initiale et le laisser basculer librement.

Pratiquer 5 cycles.

Exigence : A l'issue de l'essai on ne doit constater aucune dégradation de structure ou des assemblages et le chariot doit encore remplir l'intégralité de ses fonctions.

## 4 Exigences sur les sièges

### 4.1 Exigences spécifiques aux sièges

#### 4.1.1 Textiles & textiles foamés

Références normatives : – NF EN 14465+A1

Essais	Références	Prescriptions	
Process : Résistance à la traction	NF EN ISO 13934-1	<u>étoffes tissées foamées ou non</u> $F \geq 350 \text{ N}$ Pour information	
Process : Résistance à la déchirure longitudinale - transversale	NF EN ISO 13937-3	étoffes tissées foamées ou non → $F \geq 40 \text{ N}$ pour info Mailles → $F \geq 25 \text{ N}$ NB : pas d'exigence pour les sièges ne comportant pas de couture structurelle	
Usage : résistance des coutures	NF EN ISO 13936-2	étoffes tissées foamées ou non : $d \leq 4 \text{ mm}$ mailles ou résille : Assise : pas de rupture pour $F=150 \text{ N}$ Dossier : pas de rupture pour $F=100 \text{ N}$ NB : pas d'exigence pour les sièges ne comportant pas de couture structurelle	
Usage : Résistance à l'abrasion	NF EN 14465+A1 Annexe A	$n \geq 30000 \text{ cycles}$ Etoffes plates = 3 fils coupés Etoffes chenillées = disparition du fil chenillé ou 3 fils coupés Etoffes bouclées = disparition des boucles sur une surface de $5 \text{ mm}^2$ Etoffes floquées = disparition totale ou décollement de la couche de fibres Etoffes frottées = disparition totale de la couche de fibres Velours = disparition du velours sur une surface $5 \text{ mm}^2$ Non-tissés ou maille = apparition d'un trou	
Usage : Résistance au boulochage	NF EN ISO 12945-2	Toutes étoffes $i \geq 4$ après 5000 cycles	
Usage : Solidité à la lumière artificielle	NF EN ISO 105-B02	Toutes étoffes $i \geq 6$	
Usage ; Solidité au frottement	NF EN ISO 105-X12	Toutes étoffes à sec $i \geq (4-5)$ humide $i \geq 4$	
Usage : Résistance au pochage	NF EN 14704-2	<u>Toutes étoffes</u> déformation étoffes $d \leq 5 \text{ mm}$ $5 \leq d \leq 7 \text{ mm}$ $7 \leq d \leq 9 \text{ mm}$	déformation rémanente mousse $d \leq 10\%$ $d \leq 8\%$ $d \leq 5\%$
<i>étoffes foamées</i> → Usage : Résistance à l'adhérence	NF EN ISO 2411	$F \geq 15 \text{ N}$	

**4.1.2 Supports textiles revêtus**

Norme de référence : – NF EN 15618 + A1

Enduction = opération de dépôt d'une matière spécifique sur la surface d'une étoffe afin de lui conférer des caractéristiques particulières (source IFTH)

Essais	Références	Prescriptions	
		<u>longitudinal</u>	<u>transversal</u>
Résistance à traction	NF EN ISO 1421	F ≥ 250 N	F ≥ 150 N
Résistance à la déchirure longitudinale - transversale	NF EN ISO 4674-1 Méthode A	F ≥ 15 N	
Résistance à l'abrasion de l'apprêt	NF EN ISO 5470-2	51200 cycles niveau 2 sur une échelle de 0 à 5 0 étant « pas de dégradation »	
Résistance au froissement	NF EN ISO 5981	Pas de dégradation à 50 000 cycles	
Résistance de l'adhérence de l'enduit – longitudinal - transversal	NF EN ISO 2411	F ≥ 15 N	
Solidité à la lumière artificielle	NF EN ISO 105-B02	indice ≥ 6	
Solidité aux frottements à sec & humide	NF EN ISO 105-X12	i ≥ (4-5) sec i ≥ 4 humide	
Résistance des coutures	NF EN ISO 13936-2	<u>Assise</u> pas de rupture / F = 15 daN	<u>Dossier</u> pas de rupture / F = 10 daN
Tenue aux produits	NF EN 15618+A1	<u>Alimentaires</u> : acide acétique 7% + acide citrique 10% + éthanol 48% + huile d'arachide + sirop de cassis + coca-cola <u>ménagers</u> : eau de javel 12° + Vigor pur et dilué 5% + savon de Marseille mouillé <u>domestiques</u> à étudier	
Résistance au pochage (après passage en étuve)	NF EN 14704-2	- déformation STR d ≤ 5 mm : déformation rémanente mousse ≤ 10% - déformation STR 5 < d ≤ 7 mm : déformation rémanente mousse ≤ 8% - déformation STR 7 < d ≤ 9 mm : déformation rémanente mousse ≤ 5%	

### 4.1.3 Matériaux alvéolaires souples

Essais	Références	Prescriptions	
		Assise	Dossier
Résistance à la compression	NF EN ISO 3386-1+A1	Portance calculée pour information	
Résistance à l'indentation	NF EN ISO 2439	F ≥ 120 N Facteur ≥ 2,5	F ≥ 50 N Facteur ≥ 2,5
Rémanence à la compression	NF EN ISO 1856+A1 FCBA AMB MAT 029	Déformation ≤ 10 %	
Fatigue dynamique par indentation	NF EN ISO 3385	Effort 75 DaN Déformation ≤ 5% Indentation ≤ 25%	Effort 30 DaN Déformation ≤ 5% Indentation ≤ 25%
Fatigue statique	FCBA AMB MAT 017	Déformation ≤ 5% Indentation ≤ 25 %	

### 4.1.4 Sécurité au feu des sièges

#### 4.1.4.1 Sécurité au feu des sièges rembourrés isolés NON fixés au sol

- Références normatives :
- NF EN 1021 1
  - NF EN 1021-2
  - Guide GPEM/CP-D1/2000 (Groupes Permanents d'Etude des Marchés)
  - Recommandation GPEMCP - D2/2000

Le classement du comportement au feu des sièges en 3 catégories CF, C, EC a pour origine une recommandation du GPEM/CP-D2/2000 de la Commission Centrale des Marchés. Elle vise à déterminer l'aptitude des sièges à s'enflammer. Elle est destinée à être appliquée à l'ensemble du secteur public.

Les essais concernent les sièges rembourrés dans leur présentation normale d'utilisation. Le comportement au feu est caractérisé sur un siège dans son intégralité, ou sur éprouvette selon les règles de transposabilité établie par le guide GPEM/CP-D2/2000.

L'essai à la cigarette est réalisé en priorité. L'essai à la petite flamme est réalisé avec 3 applications de 15 secondes.

Tableau 3

Principe de l'essai	Classement	Prescription
Ne passe pas les essais à la cigarette et à l'allumette	EC	
Passe l'essai à la cigarette mais pas à l'allumette	C	
Passe les essais à la cigarette et à l'allumette	CF	<b>La classe CF est retenue pour la certification des sièges rembourrés</b>

NOTE - Les résultats d'essais (classe CF) avec les revêtements utilisés sont mentionnés sur le certificat de qualité.

#### 4.1.4.2 Sécurité au feu des sièges fixés au sol multiplaces et/ou en rangée

- Références normatives :
- NF D 60-013
  - Règlement de sécurité contre l'incendie dans les ERP du 25 juin 1980 suivant l'arrêté du 6 mars 2006
  - Arrêté du 21 novembre 2002 relatif au classement M

**Rappel réglementaire :** Cette prescription ne concerne que les sièges multiplaces et/ou pouvant être accrochés pour former une rangée.

Les sièges doivent répondre aux exigences du règlement de sécurité du 25 juin 1980 modifié suivant l'article AM 18 (arrêté du 6 mars 2006).

Cet arrêté demande :

- Les matériaux constituant la structure des sièges doivent être classés au minimum M3 selon l'arrêté du 21 novembre 2002.
- Les matériaux associés de mousse et revêtements de siège, après essais réalisés selon la norme NF D 60-013. Il doit être constaté :
  - Longueurs latérales détruites sur l'assise et le dossier < 200 mm de part et d'autre de l'axe médian du siège
  - Perte de masse du siège  $\leq$  300 grammes

## 4.2 Sièges isolés non fixés au sol

Le produit doit répondre:

- Aux exigences communes définies au [§ Exigences communes à tous les types de mobiliers](#)
- Aux exigences communes définies [§ Exigences spécifiques aux sièges](#)
- A l'ensemble des exigences définies au [§ Séquences des essais et exigences](#)
- Aux exigences complémentaires éventuelles associées aux normes et/ou protocoles cités.

### 4.2.1 Séquences des essais et exigences

Références normatives : - NF EN 16139

N°	Essais	Références	Exigences particulières
1	Notice d'utilisation		-
2	Exigences de sécurité	NF EN 16139 + FCBA 1345	-
3	Exigences dimensionnelles	annexe C informative	
4	Pression au sol	FCBA 6314	Pression $\leq$ 3 N/mm <sup>2</sup>
5	Stabilité (pour information si nécessaire)	NF EN 16139	-
6	Charge statique de l'assise et du dossier	NF EN 16139	-
7	Charge statique du bord avant de l'assise	NF EN 16139	-
8	Charge statique de l'assise et du dossier pour fauteuils à bascule, sièges inclinables et chaises-longues	NF EN 16139	-
9	Charge statique verticale sur le dossier	NF EN 16139	-
10	Charge statique de la barre d'appui pour les pieds, du repose-pied et du repose-jambes	NF EN 16139	-
11	Charge statique latérale des accotoirs	NF EN 16139	-
12	Charge statique latérale des reposes tête	NF EN 16139	-
13	Charge statique des accotoirs sous l'action d'une force verticale dirigée vers le bas	NF EN 16139	-
14	Charge statique des accotoirs sous l'action d'une force verticale dirigée vers le haut	NF EN 16139	-
15	Durabilité combiné sur l'assise et sur le dossier	NF EN 16139	-
16	Durabilité de l'assise et du dossier pour sièges à bascule, sièges inclinables et chaises longues	NF EN 16139	-
17	Durabilité du bord avant de l'assise	NF EN 16139	-
18	Durabilité des accotoirs	NF EN 16139	-
19	Durabilité du repose-jambes	NF EN 16139	-
20	Essai de fatigue du repose-pied	NF EN 16139	-
21	Charge statique du piètement vers l'avant	NF EN 16139	-
22	Statique latérale du piètement	NF EN 16139	-

23	Choc sur l'assise	NF EN 16139	-
24	Choc sur le dossier	NF EN 16139	-
25	Choc sur les accotoirs	NF EN 16139	-
26	Chute des sièges empilables	NFEN16139 Annexe A.1	
27	Chute vers l'arrière	NFEN16139 Annexe A.1	
28	Chute de la hauteur d'une table	NFEN16139 Annexe A.1	
29	Chute (sièges multiples)	NF EN 16139	-
30	Charge statique sur la tablette étroite auxiliaire	NF EN 16139	-
31	Durabilité sur la tablette étroite auxiliaire	NF EN 16139	-
32	Stabilité	NF EN 16139	-
33	Sécurité vis-à-vis des utilisateurs	FCBA 1345	-
34	Effort de roulement	FCBA 1345	-
35	Essai de roulement	FCBA 1345	-
36	<i>Pour information</i> : Effort de roulement	FCBA 1345	-
37	Essai de résistance de choc en butée : Fauteuil gériatrique à roulettes	FCBA 1345	-
38	Essai d'efficacité du freinage	FCBA 1345	-
39	Manœuvre d'endurance du frein	FCBA 1345	-
40	Essai de sollicitation maximale de la pédale de freinage	FCBA 1345	-
41	Essai de débattement maximum sur dossier	FCBA 1345	-
42	Manœuvre d'endurance du repose pied	FCBA 1345	-
43	Essai d'endurance du réglage en hauteur de l'assise	FCBA 1345	-
44	Essai de résistance mécanique du réglage en hauteur de l'assise	FCBA 1345	-
45	Essai de stabilité vers l'arrière sur plan incliné à 5°	FCBA 1345	-
46	Essai de stabilité avec repose pied	FCBA 1345	-

### 4.3 Véhicules pour handicapés physiques

Le produit doit répondre:

- Aux exigences communes définies au § Exigences communes à tous les types de mobiliers

#### 4.3.1 Exigences

Les véhicules pour personnes handicapées doivent répondre aux spécifications techniques précisées au titre IV de la Liste des Produits et Prestations Remboursables prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale.

Les spécifications sont consultables par téléchargement de la LPP à l'adresse suivante :

[http://www.ameli.fr/fileadmin/user\\_upload/documents/LPP.pdf](http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/LPP.pdf)

## 4.4 Exigences sur les tables

Le produit doit répondre:

- Aux exigences communes définies au [§ Exigences communes à tous les types de mobiliers](#)
- A l'ensemble des exigences définies au [§ Séquences des essais et exigences](#)
- Aux exigences complémentaires éventuelles associées aux normes et/ou protocoles cités.
- Aux essais complémentaires définis au [§ Essais complémentaires](#).

## 4.5 Séquences des essais et exigences

Références normatives : - NF EN 15372 niveau 2 ou 3

N°	Essais	Références	Exigences particulières
1	Exigences de sécurité/généralité	NF EN 15372	-
2	Stabilité sous charge verticale	NF EN 15372	-
3	Stabilité des tables dotées d'éléments extractibles.	NF EN 15372	-
5	Charge statique horizontale	NF EN 15372	-
6	Charge statique verticale (a)	NF EN 15372	Conformité à la norme + flèche résiduelle $\leq 1\%$ de la longueur ou du diamètre du plateau, mesurée au point de charge.
7	Fatigue horizontale	NF EN 15372	$d \leq 16$ mm $d \leq 30$ mm pour les tables pliantes et transversalement pour les tables rondes (cumul des déformations constatées dans chaque sens)
8	Fatigue verticale des consoles ou guéridons, et des tables en porte à faux	NF EN 15372	-
9	Impact vertical pour les tables ne comportant pas de verre. (b)	NF EN 15372	-
10	Impact vertical pour les tables en verre (c)	NF EN 15372	-
11	Chute des tables de plus de 20 kg	NF EN 15372	-
13	Dimensions	<a href="#">PT § Essais complémentaires</a>	-
16	Pression au sol	Protocole FCBA 6314	Pression $\leq 3$ N/mm <sup>2</sup>

## 4.6 Essais complémentaires

### 4.6.1 Exigences dimensionnelles

Dimensions applicables aux tables & plans de travail adaptés aux fauteuils roulants

Référence normative :

Table pour fauteuils roulants		Dimensions maxi
Plan de travail	Hauteur	$\leq 800$ mm
Volume libre sous la table	Hauteur	$\geq 700$ mm
	Largeur	$\geq 600$ mm
	profondeur	$\geq 600$ mm



## 4.7 Exigences sur les tables à manger au lit

---

1	Exigences de sécurité	FCBA 6700 14 (10-14)	
2	Charge du dessus	FCBA 6700 14 (10-14)	
3	Essai de stabilité	FCBA 6700 14 (10-14)	
4	Essai de manœuvre (autre que le réglage en hauteur)	FCBA 6700 14 (10-14)	
5	Essai de manœuvre (monte et baisse du plateau)	FCBA 6700 14 (10-14)	
6	Essai de poussées cycliques verticales sur le plateau en porte à faux	FCBA 6700 14 (10-14)	
7	Essai de roulement	FCBA 6700 14 (10-14)	
8	Essai de chute	FCBA 6700 14 (10-14)	